



RESSOURCES FALCO

RAPPORT DE GESTION

POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS

LE 30 SEPTEMBRE 2017

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Le présent rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des activités (le « rapport de gestion ») de Falco Resources Ltd (« Ressources Falco », « Falco » ou la « Société ») pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017 devrait être lu en parallèle avec les états financiers audités de Falco pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 (les « états financiers annuels »), et est destiné à être complémentaire aux états financiers intermédiaires résumés non audités de la Société au 30 septembre 2017 et pour les trois mois terminés les 30 septembre 2017 et 2016 (les « états financiers »).

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Par conséquent, toutes les données financières comparatives présentées dans le rapport de gestion reflètent l'application uniforme des IFRS.

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers et des autres renseignements financiers de la Société contenus dans le présent rapport de gestion. Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la communication de l'information financière. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers au conseil pour que celui-ci examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans le rapport de gestion sont en date du 10 novembre 2017, la date à laquelle le conseil a approuvé les états financiers, suivant la recommandation du comité d'audit. Toutes les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, sauf indication contraire. Le rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la section intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	3
Faits saillants pour les trois mois terminés au 30 septembre 2017 (« T1-2018 »)	3
Région minière de Rouyn-Noranda	4
Le projet Horne 5	4
Événements postérieurs à la date du bilan	11
Activités d'exploration	12
Exploration – Horne 5	13
Exploration – Camp Central	14
Exploration – Autres activités régionales	14
Perspectives	14
Résultats d'exploitation	15
Liquidité et capitaux propres	15
Flux de trésorerie	16
Description des transactions de financement	16
Information trimestrielle	18
Transactions entre parties liées	19
Obligations contractuelles et engagements	19
Arrangements hors bilan	19
Données sur les actions en circulation	19
Facteurs de risque	20
Risques financiers	20
Titres de Propriété	20
Contrôles de divulgation de l'information à l'interne.	20
Base d'établissement des états financiers	21
Estimations et jugements comptables critiques	21
Instruments financiers	21
Renseignements additionnels	21
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	21
Informations sur la Société	23

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Description de l'entreprise

Falco est une société à l'étape de l'exploration et de l'évaluation qui se consacre à l'acquisition et à l'exploration de propriétés minières au Canada. Au 30 septembre 2017, elle concentre ses activités sur l'exploration et l'évaluation de ses propriétés minières situées dans la région de Rouyn-Noranda au Québec, à la recherche de métaux de base et précieux, principalement sur son gîte polymétallique Horne 5, entièrement détenu par la Société (le « gîte Horne 5 », le « projet Horne 5 » ou le « projet »).

Falco est inscrite à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») sous le symbole « FPC ». La Société est l'un des principaux détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la Ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco détient approximativement 67 000 hectares de terrains dans le camp minier de Rouyn-Noranda (« le camp minier »), incluant treize anciens sites miniers aurifères et de métaux de base.

La Société a été initialement constituée en vertu du *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique le 16 mars 2010. Le 12 juin 2015, Falco a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada. Au 30 septembre 2017, Redevances Aurifères Osisko ltée (« Osisko »), un actionnaire qui exerce une influence notable sur la Société et donc une partie liée, détenait un intérêt de 13,3 % dans Falco.

Faits saillants pour les trois mois terminés au 30 septembre 2017 (« T1-2018 »)

- Le 12 septembre 2017, la Société a conclu la signature d'un protocole d'entente (le « protocole ») avec la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (la « Commission scolaire ») concernant l'acquisition d'un immeuble (le « Pavillon ») situé sur le site du projet Horne 5. Falco deviendra propriétaire du Pavillon au terme du programme de relocalisation des activités qui se déroulent actuellement au Pavillon, lequel sera entièrement financé et réalisé par la Société à un coût estimé à 22,5 millions de dollars.

Faits saillants – Postérieurs au 30 septembre 2017

- Le 5 octobre 2017, la Société a clôturé l'acquisition de la propriété Donalda (« Donalda »), située à proximité du projet Horne 5, auprès de Entreprises minières Globex inc. (« Globex »).
- Le 30 octobre 2017, la Société a déposé un rapport technique intitulé « *Feasibility Study of the Horne 5 Gold Project* » (l'« étude de faisabilité ») qui est conforme au Règlement 43-101 *sur l'information concernant les projets miniers* (le « Règlement 43-101 ») avec une date d'effet au 5 octobre 2017 sur SEDAR.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Région minière de Rouyn-Noranda

La Société détient un intérêt de 100 % dans des claims couvrant une superficie d'environ 668 kilomètres carrés dans le camp minier et qui, de l'avis de la direction, représentent 70 % de la superficie totale du district minier. En tant que camp minier établi dans la province de Québec, Rouyn-Noranda possède toutes les installations (électricité, rail, eau, etc.) requises pour l'exploration et le développement minier.

Rouyn-Noranda possède un long historique en matière d'exploration et d'exploitation minière. Depuis la découverte du gisement de la mine Horne dans les années 1920, le secteur a été l'hôte de plus de 50 anciennes mines, soit 20 mines de métaux de base et 30 mines d'or. Un certain nombre des gisements de cuivre-zinc de type de sulfures massifs volcanogènes (« SMV ») du camp minier ont des teneurs en or bien au-delà de celles associées aux gisements de SMV typiques. Ces gisements ainsi que les gisements de type « veines mésothermales » comptent plus de 19 millions d'onces d'or produites historiquement pour l'ensemble du camp minier.

En plus de l'acquisition des titres miniers, la Société a acquis l'importante banque de données accumulées par Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada ») et ses prédécesseurs, comprenant des modèles numérisés détaillés en 3D (logiciel GOCAD) de la géologie du secteur, des installations minières, des données géophysiques et lithogéochimiques ainsi que les résultats de plus de quatre millions de mètres de forage en surface et sous terre. La Société poursuit l'analyse de cet ensemble de données en vue d'identifier des cibles d'exploration. Elle procède également à la définition et à l'élaboration sélective de modèles géologiques pour les cibles prioritaires.

La propriété principale de Falco est le projet Horne 5 situé dans le camp minier, hôte de plusieurs anciennes mines d'or et de métaux de base, y compris la mine Horne qui fût exploitée par Noranda inc. de 1927 à 1976. La mine Horne a produit environ 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre. Glencore Canada détient une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie (« net smelter return » ou « NSR ») sur tous les métaux produits du projet Horne 5, ainsi qu'un droit de premier refus en ce qui a trait à l'achat ou à l'usinage à forfait de toute portion ou de la totalité des concentrés ou autres produits minéraux.

Pour plus de détails à propos du projet Horne 5, veuillez consulter l'étude de faisabilité, le rapport technique conforme au Règlement 43-101 daté du 26 septembre 2016 et intitulé « *Technical Report and Mineral Resource Estimate for the Horne 5 Deposit* » (le « rapport technique ») et le rapport technique conforme au Règlement 43-101 daté du 28 avril 2016 et intitulé « *Preliminary Economic Assessment of the Horne 5 Project* », tous deux disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

Le projet Horne 5

Étude de faisabilité

Le 30 octobre 2017, Falco a déposé l'étude de faisabilité indiquant que le projet Horne 5 correspond à un projet d'exploitation minière sous terre robuste et à forte marge s'étendant sur une période de 15 ans, avec des paramètres économiques des plus intéressants dans le contexte actuel du prix de l'or. La Société a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des réserves minérales sur le projet Horne 5 ont été démontrées, et que la phase de développement du projet Horne 5 a commencé.

L'étude de faisabilité a été réalisée par BBA inc. (« BBA », Montréal, QC), sous la supervision de la haute direction de Falco et inclut des contributions des équipes techniques et géologiques de BBA, d'InnovExplo inc. (« InnovExplo », Val-d'Or, QC), de Golder et Associés ltée (« Golder », Montréal, QC), de WSP Canada Inc. (« WSP », Rouyn-Noranda, QC), de SNC-Lavalin Stavibel inc. (« SNC-Lavalin », Rouyn-Noranda, QC) et d'Ingénierie RIVVAL inc. (« RIVVAL », Deux-Montagnes, QC).

La réalisation du projet aurait un impact majeur dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, avec un potentiel de générer un produit brut de plus de 6,6 milliards de dollars américains (« \$US ») et la création d'environ 500 emplois permanents et bien rémunérés.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Faits saillants de l'étude de faisabilité

Les faits saillants de l'étude de faisabilité comprennent les estimations présentées dans la section ci-dessous (*les valeurs monétaires sont présentées avant impôt, sauf indication contraire*).

Le scénario de base considère un prix pour l'or de 1 300 \$US par once (« oz »), un prix pour l'argent de 19,50 \$US par once, un prix pour le cuivre de 3,00 \$US par livre (« lb »), un prix pour le zinc de 1,10 \$US par livre et un taux de change de 1,00 \$ = 0,78 \$US. L'étude de faisabilité a été préparée en dollars canadiens. Les valeurs monétaires dans cette section du rapport de gestion ont été converties et présentées en dollars américains, selon un taux de change de 1,00 \$ = 0,78 \$US.

- Valeur actuelle nette (« VAN ») de 1 012 millions \$US à un taux d'actualisation de 5 % et un taux de rendement interne (« TRI ») de 18,9 % avant impôts et droits miniers ;
- VAN de 602 millions \$US à un taux d'actualisation de 5 % et un TRI de 15,3 % après impôts et droits miniers ;
- Durée de vie de la mine de 15 ans, avec une production annuelle payable maximum de 268 000 onces, une production annuelle payable moyenne sur la durée de vie de la mine (« LOM ») de 219 000 onces d'or et 235 000 onces à un niveau stable de production ;
- Récupération de l'or payable nette de 88,1 % ;
- 3 741 000 onces d'or contenu ;
- 3 294 000 onces d'or payable, LOM ;
- 1 007 millions de livres de zinc payable, LOM ;
- 229 millions de livres de cuivre payable, LOM ;
- 26,3 millions d'onces d'argent payable, LOM ;
- 80 897 000 tonnes de minerai extraites ;
- Teneur moyenne en équivalent d'or (« Éq.Au ») après dilution de 2,37 g/t Éq.Au ;
- Teneur aurifère moyenne après dilution de 1,44 g/t Au ;
- Coûts de maintien tout compris* de 399 \$US/oz net des crédits pour les sous-produits, incluant les redevances, LOM ;
- Coût tout compris, coûts en immobilisations et coûts d'exploitation, estimé à 643 \$US par once d'or payable ;
- Coût total d'opération de 41,00 \$ par tonne traitée ;
- Coûts de construction avant la production de 801,7 millions \$US, incluant un montant pour les éventualités de 58,5 millions \$US et excluant 26,7 millions \$US de dépenses en capital au 31 août 2017 ;
- Période de recouvrement de 5,2 ans avant impôts et de 5,6 ans après impôts ;
- Produit brut de 6,6 milliards \$US et flux de trésorerie des activités d'exploitation de 2,7 milliards \$US, LOM ;
- Mise en service de l'usine de traitement dans la première moitié de 2021 ;
- Pleine capacité de production dans la première moitié de 2022.

**Les coûts de maintien tout compris sont présentés selon la définition du World Gold Council, moins les frais administratifs et généraux de la Société.*

Estimation des ressources minérales

Les ressources minérales présentées dans l'étude de faisabilité sont basées sur une mise à jour de l'estimation des ressources minérales (l'« ERM actuelle ») en vigueur le 25 juillet 2017, préparée par Carl Pelletier, géo., d'InnovExplo, à l'aide de l'information disponible. L'objectif principal était de mettre à jour la précédente estimation des ressources minérales conforme au Règlement 43-101 pour le gisement Horne 5, laquelle avait été préparée par InnovExplo et publiée dans un rapport intitulé « Technical Report and Updated Mineral Resource Estimate for the Horne No. 5 Deposit », datée du 7 novembre 2016 (l'« ERM de novembre 2016 »).

L'ERM actuelle est principalement basée sur les changements apportés aux paramètres NSR, appuyés par de nouvelles hypothèses concernant le cours des métaux et les taux de récupération nette. Trois trous de forage au diamant supplémentaires et 41 levés de forage mis à jour à partir du programme de forage de confirmation de 2015-2016 ont également été utilisés dans l'ERM actuelle. Aucun changement au niveau de l'interprétation n'a été nécessaire. Le modèle des ressources minérales pour l'ERM actuelle est principalement basé sur le modèle généré pour l'ERM de novembre 2016.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

L'ERM actuelle est conforme aux normes et lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales. Le seuil de coupure NSR choisi de 55 \$/t a permis de définir le potentiel minéral du gisement dans l'optique d'une opération minière souterraine. Bien que les résultats soient présentés sans dilution et in situ, les ressources minérales divulguées sont considérées par la personne qualifiée (« PQ ») au sens du Règlement 43-101, comme offrant des perspectives raisonnables d'extraction rentable.

Les résultats de l'ERM actuelle, à un seuil de coupure de 55 \$ NSR, sont présentés dans le tableau ci-dessous. InnovExplo estime que le gisement Horne 5 contient des ressources minérales mesurées de 9 259 600 tonnes à 2,59 g/t Éq.Au pour un total de 769 885 oz Éq.Au, des ressources minérales indiquées de 81 855 200 tonnes à 2,56 g/t Éq.Au pour un total de 6 731 443 oz Éq.Au, et des ressources minérales présumées de 21 500 400 tonnes à 2,51 g/t Éq.Au, pour un total de 1 735 711 oz Éq.Au.

Tableau des ressources minérales

Catégorie des ressources	Tonnes (Mt)	Éq.Au (g/t)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Zn (%)	Éq.Au contenu (Moz)	Contenu Au (Moz)	Contenu Ag (Moz)	Contenu Cu (Mlbs)	Contenu Zn (Mlbs)
Mesurées	9,3	2,59	1,58	16,2	0,19	0,83	0,770	0,470	4,824	38,0	168,5
Indiquées	81,9	2,56	1,55	14,74	0,18	0,89	6,731	4,070	38,796	325,4	1 599,3
Présumées	21,5	2,51	1,44	23,04	0,20	0,71	1,736	1,000	15,925	96,3	337,2

Estimation des réserves minérales

L'estimation des réserves minérales pour le projet Horne 5 a été préparée par M. Patrick Frenette, ing., d'InnovExplo (en vigueur le 26 août 2017). L'estimation des réserves minérales divulguée dans ce document est conforme aux normes et lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales, et est appropriée pour la divulgation publique. Ainsi, les réserves minérales sont basées sur les ressources minérales mesurées et indiquées, et n'incluent pas les ressources minérales présumées. Les ressources minérales mesurées et indiquées incluent les réserves prouvées et probables.

L'étude de faisabilité LOM et l'estimation des réserves minérales ont été développées à partir de l'ERM de novembre 2016 et ne tiennent pas compte de l'ERM actuelle. Les mises à jour des prix des métaux, des taux de change et des taux de récupération de l'ERM actuelle ont été utilisées afin de calculer les flux de trésorerie utilisés pour soutenir l'estimation des réserves minérales. En date de ce rapport, la PQ n'a identifié aucun risque, qu'il soit d'ordre légal, politique ou environnemental, susceptible d'avoir une incidence importante sur le développement potentiel des réserves minérales, autre que l'approbation de la tierce partie mentionnée précédemment.

État des réserves minérales (en date du 26 août 2017) ^(1,2,3,4)

Catégorie	Tonnes (Mt)	NSR (\$)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Zn (%)
Prouvées	8,4	91,72	1,41	15,75	0,17	0,75
Probables	72,5	92,56	1,44	13,98	0,17	0,78
P&P	80,9	92,41	1,44	14,14	0,17	0,77

- 1) La PQ pour l'estimation des réserves minérales est M. Patrick Frenette (InnovExplo).
- 2) Estimation à 2,15 \$US/lb Cu, 1,00 \$US/lb Zn, 1 300 \$US/oz Au et 18,50 \$US/oz Ag, à un taux de change de 1,00 \$: 0,77 \$US, un seuil de coupure NSR de 55,00 \$/t.
- 3) Le tonnage des réserves minérales et le métal extrait ont été arrondis afin de refléter la précision de l'estimation, et les chiffres peuvent ne pas s'additionner parce qu'ils ont été arrondis.
- 4) Les réserves minérales présentées incluent la dilution interne et externe ainsi que le taux de récupération minière. La dilution externe est estimée à 2,3 %. Le taux de récupération minière a été établi à 95 % afin de tenir compte du matériel minéralisé présent dans les limites du gisement, dans chaque bloc.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion
pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Résumé des coûts d'exploitation et des coûts en immobilisations

Coûts en immobilisations (en millions de \$US)	Préproduction	Maintien	Total ⁽¹⁾
Extraction minière (incluant éventualités de développement)	200,4 \$	253,6 \$	454,0 \$
Usine de traitement	296,0 \$	10,2 \$	306,1 \$
Électricité et communication	14,2 \$	1,8 \$	16,0 \$
Infrastructures du projet	76,9 \$	3,7 \$	80,6 \$
Gestion des eaux et des résidus	53,0 \$	148,4 \$	201,4 \$
Coûts indirects	65,9 \$	--	65,9 \$
Coûts du propriétaire	36,8 \$	--	36,8 \$
Restauration du site (déduction faite de la valeur de récupération)	--	32,9 \$	32,9 \$
Total partiel	743,2 \$	450,5 \$	1 193,7 \$
Éventualités	58,5 \$	--	58,5 \$
Coûts en immobilisations totaux ⁽²⁾	801,7 \$	450,5 \$	1 252,2 \$
Coûts en immobilisations par oz (\$US/oz)			243 \$
Coûts d'exploitation par oz (\$US/oz)			399 \$
Coût tout compris par oz (\$US/oz)			643 \$

⁽¹⁾ Les totaux peuvent différer en raison des chiffres arrondis.

⁽²⁾ Exclut 26,7 millions \$US de dépenses en capital au 31 août 2017.

Extraction minière

Le gîte souterrain est situé à une profondeur d'environ 600 mètres à 2 300 mètres sous la surface. Le puits existant Quémont no 2, qui se rend jusqu'à environ 1 200 mètres de profondeur, devra être remis en état. Ce puits serait utilisé pour le hissage du minerai et du matériel stérile, du personnel et des fournitures, ainsi que pour assurer la ventilation des excavations souterraines lors de la phase de développement. L'accès et l'utilisation du puits Quémont no 2 par Falco est subordonné à l'obtention d'une autorisation de la part du propriétaire de l'infrastructure.

La mine a été conçue de façon à garder les coûts d'exploitation bas grâce à l'utilisation d'équipement moderne de haute capacité, le transport par gravité du minerai dans les monteries, le hissage au niveau du puits, le remaniement minimal du minerai et du matériel stérile, et le recours à des méthodes d'abattage en vrac à productivité élevée. Hautement automatisée et utilisant des équipements commandés à distance, la mine utiliserait des chargeuses de 21 tonnes pour transporter le matériel abattu jusqu'aux systèmes de cheminées à minerai. Les installations de concassage souterraines seraient alimentées par deux systèmes de cheminées à minerai. Le minerai concassé serait ensuite transporté via deux convoyeurs de 250 mètres et transféré sur un convoyeur de 600 mètres jusqu'au point de chargement du puits, où il serait remonté à la surface en continu par des skips d'une capacité de 43,5 tonnes. Afin d'accéder à la mine, le puits serait équipé d'une nacelle de service à deux étages de 2,4 mètres par 4,0 mètres et d'une nacelle auxiliaire à deux étages. Du remblai en pâte serait utilisé pour remplir les chantiers excavés et renforcer la stabilité des chantiers adjacents afin d'éviter ou de minimiser la dilution.

La Société compte faire usage de longs trous transversaux comme méthode d'extraction principale, ce qui favorisera la réduction de la dilution pour la récupération des ressources minérales. La Société croit que la dilution des ressources minérales sera inférieure à 3 %.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Traitement

L'usine de traitement inclurait également un laboratoire humide, les bureaux de l'usine, un vestiaire pour les travailleurs de l'usine et un atelier d'entretien. Des installations de concassage semi-autogène à boulets (les « installations ») en surface seront utilisées pour traiter une moyenne de 15 790 tonnes par jour de minerai, à un niveau stable de production. Les installations comporteraient également une section pour la flottation et l'épaississement, divisée en trois circuits, et dédiée à la récupération de concentrés de cuivre, de zinc et de pyrite. Les circuits de cuivre et de zinc verraient leur concentré filtré afin de réduire le taux d'humidité à 9 %. Ces deux concentrés seraient ensuite entreposés dans des camions et des wagons, avant d'être expédiés. Un broyage plus fin du minerai pyriteux serait nécessaire afin d'obtenir une meilleure récupération de l'or par lixiviation au cyanure, ce qui nécessite l'ajout d'une étape de broyage pour passer d'un matériel à 55 microns à une taille de particules (P80) de 12 microns. Le concentré de pyrite rebroyé serait alors lixivié, ainsi que les résidus pyriteux de la flottation, dans des circuits distincts, suivis de circuits de charbon en pulpe. Des épaisseurs seraient intégrés afin de maximiser la récupération d'eau et de cyanure, et la méthode de destruction du cyanure par l'acide de Caro serait appliquée afin de réduire le contenu en cyanure des deux flux de lixiviation. Les flux de résidus pyriteux et de concentré de pyrite de l'étape de flottation seraient utilisés comme remblai en pâte dans les nouvelles excavations; les volumes excédentaires seront réacheminés vers les ouvertures historiques existantes, jusqu'à ce que les anciennes ouvertures soient remplies. L'eau des excavations souterraines libérée lors de la consolidation des résidus entreposés serait récupérée, recyclée et pompée afin d'être réutilisée dans l'usine de traitement.

L'or, le zinc, le cuivre et l'argent seront récupérés. Falco produirait deux concentrés et des lingots d'or. Le concentré de cuivre aurait une teneur estimative de 16 % de cuivre ainsi qu'une certaine quantité d'or et d'argent payable, tandis que le concentré de zinc aurait une teneur estimative de 52 % de zinc. Aucun métal précieux issu du concentré de zinc ne sera payable. La récupération d'or payable est estimée à 88,1 % en moyenne sur la durée de vie de la mine et les taux de récupération payables sont estimés en moyenne à 75,8 % pour le cuivre, 72,9 % pour le zinc et 71,5 % pour l'argent. Les concentrés de cuivre et de zinc ont été analysés et sont considérés libres d'éléments délétères, et pourraient donc être facilement vendus soit à des fonderies, soit à des négociants.

Infrastructure de surface

Le projet Horne 5 est situé dans le parc industriel et sur le site des installations des anciennes mines (mines Quémont et Horne) de la ville de Rouyn-Noranda, Québec, une communauté minière de 41 500 habitants et bénéficie d'excellentes infrastructures existantes. De façon toute aussi importante aux infrastructures existantes dans le secteur de Rouyn-Noranda, le projet profite également d'une grande expertise en exploitation minière souterraine disponible immédiatement dans la région. La Société considère que sa localisation avantageuse a le potentiel d'avoir des retombées positives sur la viabilité et l'attrait de la main-d'œuvre à long terme pour son projet Horne 5, puisque les employés et les entrepreneurs travailleraient dans la communauté dans laquelle ils vivent, une situation plutôt rare dans l'industrie minière.

Le projet Horne 5 est situé à 1,1 km de la route 101 et à 4,0 km de la route transcanadienne et tous les services sont déjà disponibles sur le site. Le développement de la future mine se ferait à partir de l'ancien site de la mine Quémont, les droits de surface ayant été acquis par Falco. L'acquisition de terrains adjacents au site de la mine proposée sera probablement requise pour quelques-unes des nouvelles installations. L'électricité sur le site proviendra de la sous-station Rouyn-Noranda d'Hydro-Québec, à une tension de 120 kV, qui est située à environ un kilomètre.

Le projet Horne 5 envisage les principales installations suivantes en appui à la future mine : route d'accès au site, aire de stationnement sur le site, usines de traitement et de remblai en pâte, atelier d'entretien et entrepôt, bâtiment à bureaux, bâtiment administratif, bâtiment abritant le chevalement et le puits, salle du treuil, sous-station électrique (120 kV), voies ferrées et zone d'entreposage.

Tel qu'indiqué précédemment, l'accès et l'utilisation par Falco des droits de surface et des infrastructures dont elle n'est pas propriétaire peut, dans certaines circonstances, dépendre de l'obtention d'une autorisation du propriétaire de ces droits de surface. Les activités au projet Horne 5, incluant les activités de dénoyage en phase de préproduction, seront assujetties à l'obtention par Falco des autorisations du propriétaire de ces infrastructures, certaines desquelles sont situées sur la concession minière CM-243, dont la propriété demeure celle d'une tierce partie.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Environnement et restauration du site

Des études environnementales de base ont été entreprises en 2016 et se sont prolongées en 2017 dans le cadre du processus d'obtention de permis et afin de respecter l'échéancier du projet.

Le projet Horne 5 nécessitera un décret au niveau provincial et des autorisations au niveau fédéral. Le projet est assujéti à une étude d'impact sur l'environnement au niveau provincial, incluant des audiences publiques, conformément à la législation québécoise pour les projets dont la capacité de production prévue est supérieure à 2 000 tonnes par jour. L'étude d'impact sur l'environnement est possiblement assujéti à une évaluation au niveau fédéral. La Société a déjà soumis une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation prévu aux articles 22 et 31,75 de la Loi sur la qualité de l'environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le dénoyage et la stratégie de gestions des boues.

Durant la phase de dénoyage, laquelle devrait durer 25 mois, des boues à haute densité issues du traitement de l'eau seront entreposées dans les anciennes ouvertures minières souterraines de Donalda et de Quémont. Les résidus produits durant les deux premières années d'opérations seront entreposés dans les anciennes ouvertures souterraines, soit sous la forme de résidus ou de remblai en pâte. Le remblai en pâte sera produit au cours de toute la durée de vie de la mine. La quantité restante de résidus produits sera entreposée en surface dans une infrastructure de gestion des résidus. La Société a identifié un ancien site de gestion des résidus, déjà impacté par des activités minières historiques et situé à approximativement 11 km de la ville de Rouyn-Noranda, qui servira à l'entreposage en surface des résidus du projet Horne 5. Des discussions pour l'acquisition de ce site sont actuellement en cours. Deux pipelines, d'une longueur de 18 km, transporteront les résidus du site de Quémont jusqu'au site en surface de gestion des résidus. La roche stérile qui n'est pas utilisée pour les opérations minières souterraines sera utilisée sous forme de matériau de construction au site de gestion des résidus.

Un plan de fermeture et de réhabilitation pour les sites a été développé en conformité avec la Loi sur les mines (Québec). L'estimation des coûts de restauration du site pour le projet Horne 5 est basée sur le démantèlement des bâtiments de la mine et la restauration des sites de gestion des résidus. La Société prévoit le démantèlement de tous les bâtiments qui auront servi aux activités minières. Étant donné la proximité du site et de la ville, et du peu d'installations de ce type à Rouyn-Noranda, ces bâtiments pourraient être réutilisés ou modifiés pour un autre usage. L'estimation des coûts comprend le coût de restauration du site ainsi que le coût de surveillance post-fermeture. Conformément à la réglementation, la Société prévoit verser une garantie financière des coûts de restauration du site.

La poursuite des activités demeure assujéti à l'obtention par Falco des autorisations requises de la part du propriétaire des infrastructures. Pour plus de précisions, les autorisations inclura une indemnité complète liée à la restauration et à la réhabilitation d'une telle infrastructure.

Engagement auprès des parties prenantes

La Société s'engage à adopter une approche proactive pour le processus de consultation du public et a travaillé diligemment pour identifier le plus grand nombre de parties prenantes intéressées à Rouyn-Noranda et en Abitibi. Au cours des 36 derniers mois, plus de 20 rencontres privées et publiques ont été tenues auprès de diverses parties prenantes.

En se basant sur les nombreuses rencontres tenues avec la communauté à travers la région, le projet Horne 5 obtient un solide appui de la communauté. Le développement de la mine permettrait un développement économique substantiel pour la ville de Rouyn-Noranda et ses environs. La main-d'œuvre atteindrait un sommet de 800 travailleurs au cœur de la période de construction de 18 mois, alors que la mine fournirait de l'emploi direct à environ 500 personnes pour les 15 ans de durée de vie de la mine.

La Société s'engage à travailler de concert avec les citoyens de Rouyn-Noranda pour élaborer un plan pour le projet Horne 5 qui serait avantageux à la fois pour la communauté, les actionnaires de la Société et les autres parties prenantes.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion
pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Échéancier prévu

1. Une étude d'impact environnemental (« EIE ») devrait être complétée durant le quatrième trimestre de 2017.
2. Le processus d'obtention de permis sera entrepris après la réalisation de l'EIE, en vue de commencer la construction en 2019.
3. Mise en service de l'usine de traitement durant la première moitié de 2021.
4. Pleine capacité de production durant la première moitié de 2022.

Falco note que les activités susmentionnées, et que l'échéancier estimé et proposé pour le démarrage et la finalisation de ces activités, sont assujettis en tout temps à des facteurs qui ne sont pas exclusivement contrôlés par Falco. Ces facteurs incluent la capacité d'obtenir, selon des termes acceptables pour Falco, le financement, les approbations gouvernementales et de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface.

Personnes qualifiées indépendantes

L'étude de faisabilité a été préparée sous la direction de BBA par des consultants indépendants de premier plan, tous considérés comme PQ. Les PQ ont révisé et approuvé le contenu inclus dans le rapport de gestion. Les PQ indépendantes de BBA, InnovExplo, Golder, WSP, SNC-Lavalin et RIVVAL qui ont préparé et supervisé la préparation de l'information technique reliée à l'étude de faisabilité sont :

- Colin Hardie, Pierre Lacombe (BBA) ;
- Carl Pelletier, Patrick Frenette, Geneviève Auger (InnovExplo) ;
- Michel Mailloux, Valerie Bertrand, Mayana Kissiova, Rob Bewick, Michael Bratty, Yves Boulianne, Janis Drozdiak, Serge Ouellet (Golder) ;
- Marie-Claude Dion St.-Pierre, Claire Hayek, Dominick Turgeon, Stéphane Lance (WSP) ;
- Luc Gaulin (SNC-Lavalin) ; et
- Yves Vallières (RIVVAL).

La divulgation par la Société de l'information technique et scientifique portant sur l'étude de faisabilité a été révisée et approuvée par Luc Lessard, ing., président et chef de la direction de Falco, considéré comme une PQ.

Systemes de hissage

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente préliminaire pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour son projet Horne 5 (l'« entente de hissage »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le nouveau treuil de production à friction d'un diamètre de 6,5 mètres permettra une charge utile du skip de 39 400 kg. Le treuil de service aura un diamètre de 5,5 mètres et sera équipé d'une cage à deux étages d'une capacité de 2 x 50 personnes, ou d'une charge utile de 15 000 kg. Le treuil auxiliaire aura un diamètre de 3,1 mètres et sera équipé d'une cage à deux étages d'une capacité de 2 x 5 personnes, ou d'une charge utile de 1 250 kg. La livraison et l'installation des treuils de service et auxiliaire est prévue en 2018. La valeur de l'entente de hissage est maintenant estimée à environ 28,9 millions de dollars, dont 5,0 millions de dollars étaient engagés et payés au 30 septembre 2017.

Ententes sur les droits de surface

En septembre 2014, la Société a conclu une entente avec la ville de Rouyn-Noranda, visant à acquérir les droits de surface pour les terrains à 500 mètres au nord du gîte Horne 5 (la « propriété »). Cette entente procure à la Société l'option d'acquérir, sur une période de cinq ans, d'autres terrains dans le secteur du complexe du gîte Horne 5. Le 29 juin 2017, la Société a exercé l'option pour un prix d'acquisition total de 2,9 millions de dollars, dont un dépôt non remboursable de 1,0 million de dollars a été déjà versé. Le solde de 1,9 million de dollars devra être versé en deux paiements. Le premier versement de 1,0 million de dollars devra être versé d'ici le 1^{er} janvier 2018 et le dernier versement de 0,9 million de dollars devra être versé d'ici le 1^{er} janvier 2019.

En janvier 2017, la Société a conclu une entente d'option avec une tierce partie visant l'acquisition de terrains et de bâtiments adjacents au projet Horne 5. Le prix d'acquisition totalise 5,4 millions de dollars, incluant un dépôt non remboursable de 0,1 million de dollars versé à la signature de cette entente d'option. La Société a exercé l'option le 5 juillet 2017 et a versé un montant de 2,6 millions de dollars. Le solde devra être versé en l'année civile de 2018.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

En mai 2017, la Société a conclu une entente d'option avec une tierce partie visant l'acquisition de terrains et de bâtiments adjacents au projet Horne 5. Le prix d'acquisition totalise 0,7 million de dollars, incluant un dépôt non remboursable de 0,3 million de dollars versé à la signature de cette entente d'option. Le solde devra être versé d'ici le 31 janvier 2018 si la Société décide d'exercer l'option.

Le 12 septembre 2017, la Société a conclu la signature du protocole concernant l'acquisition du Pavillon. Cette acquisition est l'une des étapes essentielles et préalables à la phase de dénoyage et de mise en valeur du projet Horne 5. Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda et le conseil de Falco ont approuvé le programme de relocalisation (le « programme ») de toutes les activités du Pavillon. Le protocole confirme que Falco deviendra propriétaire du Pavillon au terme du programme. Selon le programme, les activités de formation et d'intégration au marché du travail du Pavillon seront bientôt intégrées au Complexe La Source-Polymétier (le « Complexe »). Falco financera et réalisera entièrement l'agrandissement du Complexe afin d'accueillir ces nouvelles activités. Les travaux ont commencé et les coûts totaux sont estimés à 22,5 millions de dollars.

Glencore Canada

En vertu des conditions d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011 assignée à la Société en septembre 2012 (l'« entente »), Glencore Canada a conservé un droit de rachat d'un intérêt de 65 % sur tout gisement de métaux de base contenant plus de 350 000 tonnes d'équivalent en cuivre et pour lequel la valeur *in situ* des autres métaux est moins de trois fois supérieure à la valeur *in situ* de tous les métaux de base (les « ressources limitées »).

Les obligations de Falco envers Glencore Canada, conformément à l'entente, incluant en ce qui a trait au droit de rachat, au droit de redevance et à l'option d'approvisionnement (décrits ci-dessous), ainsi que le paiement de tout dommage causé par Falco, sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 120,0 millions de dollars.

La mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour le projet Horne 5 annoncée en mai 2016 constituait des ressources limitées. Le 6 septembre 2016, Falco a annoncé qu'elle conservait sa pleine participation dans le projet Horne 5 puisque Glencore Canada a choisi de ne pas exercer son droit de rachat. Glencore Canada conserve une redevance de 2 % NSR sur tous les métaux produits, ainsi qu'un droit de premier refus en ce qui a trait à l'achat ou à l'usinage à forfait de toute portion ou de la totalité des concentrés ou autres produits minéraux.

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore Canada et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore Canada afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

Événements postérieurs à la date du bilan

Le 5 octobre 2017, la Société a clôturé l'acquisition de la propriété Donalda auprès de Globex. En contrepartie, Falco a versé 0,3 millions de dollars en trésorerie et émis 350 000 unités à Globex. Chaque unité se compose d'une action ordinaire (« action ordinaire ») de Falco et d'un bon de souscription d'action ordinaire (« bon de souscription »). Chaque bon de souscription donne le droit au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 1,15 \$ par action ordinaire, pour une période de cinq ans suivant la date de clôture. De plus, la Société a octroyé à Globex une redevance brute de métaux de 2,5 % sur toute la production minérale issue de Donalda et transférera la participation de 100 % de Falco dans la propriété Dickenson, située du côté est et adjacente à la propriété aurifère Francoeur/Arntfield de Globex. La contrepartie totale est évaluée à 1,1 million de dollars.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Activités d'exploration

En plus des travaux sur le gîte Horne 5, la Société continue d'intégrer d'autres données historiques dans le modèle numérique pour le complexe de la mine Horne. Ce complexe comprend les secteurs immédiatement adjacents aux anciennes mines Horne, Remnor, Quémont, Joliette et Chadbourne ainsi que des cibles d'exploration dans le secteur de Horne, y compris Horne Ouest, la zone AA, la zone AM, la zone C, la zone R et Gatehouse.

La compilation des données a permis de mettre à jour 6 600 forages historiques supplémentaires (460 000 mètres de forage historique) dans le secteur du complexe de la mine Horne. Bon nombre de ceux-ci ont été forés dans des secteurs qui n'ont pas été l'objet d'exploitation, y compris des secteurs adjacents au gîte Horne 5. La compilation et la numérisation de ces trous de forage ont permis d'accroître la portée du modèle exclusif de Horne et d'identifier de nouvelles cibles d'exploration à proximité du gîte Horne 5.

Le 20 février 2017, Falco a annoncé le lancement d'une campagne de forage d'exploration régionale de 40 000 mètres, dans le Camp Central et à l'ouest du complexe de la mine Horne (la « campagne 2017 »), avec un budget alloué de 10,0 millions de dollars, qui sera complété d'ici le 31 décembre 2017. La campagne 2017 ciblera différents secteurs, dans le but de découvrir de nouvelles minéralisations dans le camp minier. La campagne 2016 est maintenant estimée à 50 000 mètres de forage.

La Société a engagé les dépenses suivantes sur ses actifs d'exploration et d'évaluation situés dans la région de Rouyn-Noranda :

	Trois mois terminés le 30 septembre 2017				Exercice terminé le 30 juin 2017
	Projet Horne 5 ⁽ⁱ⁾	Camp Central ⁽ⁱⁱ⁾	Autres propriétés ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de la période	32 989 263	3 614 336	5 540 853	42 144 452	24 478 863
Rémunération	43 255	74 756	20 505	138 516	633 247
Forage et compilation de données	24 852	2 945 076	394 478	3 364 406	4 689 932
Géologie	2 000	13 189	31 629	46 818	155 208
Géophysique	945	39 675	25 375	65 995	388 878
Métallurgie	-	-	-	-	84 321
Environnement	83 993	11 617	-	95 610	556 232
Ingénierie minière	-	-	-	-	174 938
Études techniques	-	-	-	-	11 660
Études de faisabilité	895 893	-	-	895 893	9 894 042
Étude d'impact environnemental	475 813	-	-	475 813	914 905
Administration et autres	294 551	1 405	7 381	303 337	1 063 029
Total pour la période	1 821 302	3 085 718	479 368	5 386 388	18 566 392
Crédits d'impôt remboursables pour la période	-	-	-	-	(846 909)
Total pour la période, net des crédits d'impôt	1 821 302	3 085 718	479 368	5 386 388	17 719 483
Radiations ^(iv)	-	-	-	-	(53 894)
Solde à la fin de la période	34 810 565	6 700 054	6 020 221	47 530 840	42 144 452

(i) Comprend les coûts d'acquisition historiques de 6,5 millions de dollars en lien avec l'acquisition des droits d'exploration et/ou des claims.

(ii) Le Camp Central est situé au nord du projet Horne 5. Il couvre une superficie d'environ 289 kilomètres carrés et englobe plusieurs anciennes mines d'or et de métaux de base.

(iii) Y compris les propriétés du Camp Noranda.

(iv) Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2017, la Société a radié 100 % des coûts capitalisés historiques se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Exploration – Horne 5

Activités d'exploration Horne 5

En 2016, dans le cadre de la campagne d'exploration de 18 000 mètres (la « campagne 2016 »), la Société a complété un programme de forage de 3 415 mètres sur la lentille Horne 5 pour des essais métallurgiques supplémentaires. Les trous H5-16-17, 18 et 07D ont été complétés dans l'enveloppe du gîte Horne 5 existante pour tester les zones spécifiques du gîte Horne 5 afin d'accroître la compréhension géologique et métallurgique du gîte Horne 5. Les points saillants des nouveaux forages comprennent 43,2 mètres à 2,73 g/t Éq.Au dans le trou de forage H5-16-17 et 177,2 mètres à 1,71 g/t Éq.Au dans le trou de forage H5-16-18.

Les détails des résultats sont décrits dans le communiqué de presse daté du 13 septembre 2016, déposé sur SEDAR (www.sedar.com).

Cible – extension ouest de Horne 5

Dans le cadre de la campagne 2016, la Société a complété un programme de forage de 10 325 mètres pour vérifier un secteur qui n'avait jamais été ciblé auparavant, situé entre la limite ouest du gîte Horne 5 et la faille de Horne Creek (l'« extension ouest de Horne 5 »).

Les résultats positifs obtenus lors du premier forage (H5-16-17A) ont confirmé la présence de teneurs et d'épaisseurs notables. Parmi les résultats, il convient de souligner 12,4 mètres à une teneur de 5,14 g/t Éq.Au.

Six trous additionnels ont été réalisés et analysés sur l'extension ouest de Horne 5. Le trou H5-16-09-E a intersecté la zone minéralisée à la profondeur attendue tandis que les trous H5-16-09-D, 09F, 17C, 19 et 23 ont confirmé un déplacement possible de la minéralisation vers le sud. La minéralisation correspond à 3 à 15 % de pyrite disséminée et des veinules avec peu de chalcopryrite et de sphalérite dans des rhyolites altérées et des tufs à lapilli felsiques.

Pour le forage H5-16-09D, la zone minéralisée, attendue à environ 1 250 mètres, n'a pas été recoupée, mais des structures subparallèles au trou (NE-SO) ont été observées. Planifié initialement pour 1 300 mètres, le trou a été poursuivi dans l'espoir de recouper la zone en profondeur et aussi afin de tester le bloc felsique de Horne. La minéralisation a été recoupée à 1 647 mètres. La minéralisation semble avoir été déplacée sur environ 200 mètres vers le sud.

Le trou H5-16-19, ciblant la partie supérieure de l'extension ouest de Horne 5, s'est terminé à 1 416 mètres. La minéralisation, correspondant à l'extension ouest de Horne 5, devait être recoupée aux alentours de 980 mètres, mais aucune zone significative n'a été observée. Toutefois, 5 à 15 % de pyrite disséminée et des veinules ont été observées de 1 307 mètres à 1 340 mètres. Un déplacement de la minéralisation vers le sud est possible, comme celui observé pour le trou H5-16-09D.

Le même modèle s'est produit dans les trous H5-16-09-F, 17-C et 23 où le plan minéralisé a été intersecté vers le sud. Les détails concernant les résultats de forage sont présentés dans les communiqués de presse du 13 septembre 2016 et du 31 octobre 2016, tous deux déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Cible – extension de Quémont

Dans le cadre de la campagne 2016, la Société a complété un programme de forage de 5 065 mètres sur la cible de l'extension de Quémont. Ce programme ciblait le prolongement vers l'ouest, selon la plongée, du gisement de l'ancienne mine Quémont, où plus de 3,2 millions d'onces d'or ont été produites de 1949 à 1971 (15,4 millions de tonnes à 6,5 g/t Au, 2,4 % Zn, 1,3 % Cu et 30,8 g Ag).

Le trou H5-16-07D, ciblant la zone minéralisée H5, a recoupé le corridor de Quémont à environ 1 000 mètres sous la surface. La zone minéralisée se trouve dans le prolongement vers l'ouest, selon la plongée, du puits Quémont. Une rhyodacite moyennement chloritisée et silicifiée contenant 2 % de pyrite-chalcopryrite a été observée. Une zone minéralisée a été recoupée entre 1 171 mètres et 1 181 mètres, titrant 10,02 g/t Éq.Au, incluant 9,31 g/t Au sur 10 mètres. Par après, le trou a été prolongé dans le but de recouper l'ensemble des minéralisations de Horne 5.

Les détails concernant le trou H5-16-07D sont présentés dans le communiqué de presse du 31 octobre 2016, déposé sur SEDAR (www.sedar.com).

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Exploration – Camp Central

Les propriétés du camp central (le « Camp Central ») représentent un tiers des titres miniers détenus par Falco, couvrent une superficie d'environ 289 kilomètres carrés et sont situées dans la partie centre-sud du portefeuille de propriétés de Falco (au nord du projet Horne 5). Le Camp Central couvre approximativement 90 % du camp minier et englobe plusieurs gisements de métaux de base de SMV qui ont déjà été en production. Ce secteur, qui compte plusieurs anciennes mines (dont Horne, Quémont, Waite-Amulet, Norbec) et des horizons métallogéniques bien connus, présente un potentiel de faire de nouvelles découvertes de minéralisation. Les premières découvertes de SMV ont eu lieu dans les années 1920, et la plus récente, à West Ansil, a eu lieu en 2005.

Au Camp Central, la campagne 2017 vise à mettre à jour le modèle géologique 3D du Camp Noranda avec une revue systématique et des tests de cibles d'exploration existantes. Au 9 novembre 2017, approximativement 28 200 mètres avaient été forés et plusieurs autres cibles de forage avaient été identifiées et seront testées d'ici la fin de la campagne 2017. En outre, une compilation de données historiques dans et autour des anciennes mines productrices sera menée, en examinant les ressources historiques et les résultats de forage afin de mieux identifier de nouvelles opportunités et de générer de nouvelles cibles.

Exploration – Autres activités régionales

Dans le cadre de la campagne 2017, des travaux d'exploration visent à vérifier des cibles régionales sur les propriétés du Camp Noranda situées dans la partie centre-sud de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, qui fait partie de la Province structurale du Supérieur (le « Camp Noranda »). Le Camp Noranda est l'un des plus grands camps miniers au Canada et à date, 23 gisements de sulfures massifs volcanogènes et 17 gisements aurifères y ont été découverts. À l'échelle régionale, le camp est associé au Groupe de Blake River et englobe le Camp Central en son centre. Les propriétés du Camp Noranda présentent un potentiel significatif pour différents styles de minéralisation (métaux précieux et métaux de base). Les gisements les plus importants sont : les SMV (Cu-Zn-Au-Ag) comme Horne, Quémont, Ansil, et les gisements mésothermaux épigénétiques d'Au-Ag comme Beauchemin, Donald, Francoeur. Bien que plusieurs gisements de SMV polymétalliques aient été exploités par le passé au sein du Camp Noranda, le potentiel d'y découvrir de nouveaux gisements associés aux métallogènes connus et bien définis dans le camp n'est pas négligeable.

La campagne 2017 a pour but de réaliser 20 000 mètres de forage dans le Camp Noranda, incluant les cibles suivantes : Noralex, Flavrian et Viau. Au 9 novembre 2017, la Société avait réalisé 9 750 mètres de forage.

Claude Bernier, directeur de l'exploration (géo., ing.), est la PQ qui a révisé et vérifié le contenu technique du présent rapport de gestion portant sur les travaux d'exploration.

Perspectives

Le projet Horne 5

Tel qu'indiqué ci-dessus, Falco a identifié les principales activités à réaliser pour faire avancer le projet que la Société prévoit entreprendre jusqu'à la fin de l'exercice 2018 sur le projet Horne 5, notamment :

1. Finaliser l'étude d'impact environnemental sur le projet Horne 5 au cours du quatrième trimestre de l'année 2017 ;
2. Entreprendre un programme de dénoyage des mines historiques entourant le gîte Horne 5 en préproduction durant le premier semestre de l'année 2018 ;
3. Débuter le programme de relocalisation visant certains bâtiments présentement situés sur ou autour du site du projet Horne 5 ;
4. Débuter le programme de travaux préliminaires et finaliser l'ingénierie détaillée en lien avec le chevalement et la salle des treuils.

Afin de réaliser les activités identifiées ci-dessus, la Société aura besoin de financement, lequel prendra probablement la forme d'une entente de flux et d'émissions de titres de créance ou de capitaux propres.

La campagne 2017

En date du 9 novembre 2017, la Société avait réalisé 76 % des 50 000 mètres de forage prévus dans le cadre de la campagne 2017. La Société prévoit terminer les travaux de forage dans le cadre de la campagne 2017 d'ici la fin du mois de décembre 2017, et les résultats d'analyse devraient être disponibles en janvier 2018.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Résultats d'exploitation

Falco a subi une perte nette de 1,3 million de dollars pour T1-2018, comparativement à 1,4 million de dollars pour les trois mois terminés le 30 septembre 2016 (« T1-2017 »).

La perte d'exploitation pour T1-2018 a augmenté de 0,6 million de dollars pour s'établir à 1,4 million de dollars. L'augmentation de la perte d'exploitation reflète une augmentation de toutes les catégories de dépenses d'exploitation en raison de la croissance des activités de Falco et du nombre d'employés de la Société comparativement à T1-2017.

Les produits d'intérêt ont augmenté de 0,1 million de dollars pour T1-2018, en raison d'un solde de liquidités plus élevé tout au long de cette période. Les charges d'intérêt sont restées stables d'une période à l'autre, en raison de la convention de prêt de 10,0 millions de dollars intervenue avec Osisko en mai 2016 (pour plus de détails, voir la section *Description des transactions de financement* ci-dessous).

Les autres produits se rapportent à la comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditives et s'élèvent à 1,0 million de dollars au T1-2018, comparativement à 0,2 million de dollars au T1-2017. La hausse entre les périodes s'accorde avec l'augmentation des activités d'exploration et de développement au T1-2018 et est conforme à la quantité plus importante d'actions accréditives émises en novembre 2016 (10,6 millions de dollars), comparativement à décembre 2015 (3,3 millions de dollars).

La Société avait déjà annoncé son intention de procéder au développement du projet Horne 5 si les résultats de l'étude de faisabilité recommandaient la construction d'une mine. Par conséquent, la Société est tenue de comptabiliser un passif d'impôts différés relativement à l'impôt minier du Québec. La charge d'impôts sur le résultat différé pour T1-2018 était de 0,9 million de dollars, comparativement à 0,6 million de dollars pour T1-2017.

Liquidité et capitaux propres

Au 30 septembre 2017, la Société disposait d'un fonds de roulement de 36,0 millions de dollars (excluant le passif éventuellement payable et la prime différée liée aux actions accréditives), comparativement à 51,0 millions de dollars au 30 juin 2017 (excluant le passif éventuellement payable et la prime différée liée aux actions accréditives). La trésorerie s'élevait à 43,5 millions de dollars au 30 septembre 2017, comparativement à 53,4 millions de dollars au 30 juin 2017.

La diminution de la trésorerie de la Société est principalement attribuable aux investissements en immobilisations corporelles de 5,4 millions de dollars, aux investissements dans des actifs d'exploration et d'évaluation de 3,5 millions de dollars et à l'augmentation de la trésorerie affectée de 0,9 million de dollars qui ont nécessité des sorties de trésorerie de 9,9 millions de dollars.

Au 30 septembre 2017, un solde de 4,3 millions de dollars devait être engagé pour des dépenses accréditives d'ici le 31 décembre 2017. Compte tenu des programmes de travaux en cours et des liquidités disponibles, la Société s'attend à satisfaire à cette exigence.

Le développement continu de la Société est conditionnel à sa capacité de recueillir le financement adéquat à court et à long terme. La Société ne génère pas de liquidités et, par conséquent, un capital supplémentaire sera nécessaire pour poursuivre son développement à long terme et notamment le développement potentiel du projet Horne 5. La capacité de mobiliser des fonds supplémentaires peut se détériorer ou ce financement peut ne pas être disponible à des conditions favorables, en raison de conditions en dehors du contrôle de la Société, comme une incertitude persistante sur les marchés des capitaux et des marchés de matières premières à la baisse.

La direction est d'avis que la Société dispose de fonds suffisants pour payer ses dépenses générales et administratives courantes et pour honorer ses passifs, obligations et engagements existants pour les 12 prochains mois lorsqu'ils seront exigibles. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. La capacité de la Société de poursuivre ses activités futures au-delà du 30 septembre 2018, de financer ses dépenses d'exploration et d'évaluation ainsi que ses activités de développement potentielles pour le gîte Horne 5 dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire dans l'avenir, ce qui pourrait se faire de différentes façons, incluant sans s'y limiter, l'émission de titres de créance ou de capitaux propres. La direction se tournera vers de telles sources de financement au besoin. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie utilisés au T1-2018 pour les activités d'exploitation totalisent 0,2 million de dollars (1,8 million de dollars au T1-2017). La diminution est principalement attribuable aux variations des éléments hors caisse du fonds de roulement comme les comptes débiteurs, les charges payées d'avance, les comptes créditeurs et frais courus. Ce montant a augmenté de 1,1 million de dollars au T1-2018 et diminué de 1,1 million de dollars au T1-2017, du fait d'écarts temporaires dans la perception de la taxe de vente et le paiement des fournisseurs.

Les activités d'investissement au T1-2018 ont nécessité des sorties de trésorerie s'élevant à 9,8 millions de dollars (3,5 millions de dollars au T1-2017). Au T1-2018, la Société a investi 3,5 millions de dollars dans des actifs d'exploration et d'évaluation (3,5 millions de dollars au T1-2017) et 5,4 millions de dollars dans l'acquisition d'immobilisations corporelles (montant nul au T1-2017). Les investissements ont été alloués à des travaux d'exploration et d'évaluation continus dans la région de Rouyn-Noranda et à l'avancement du projet Horne 5, tel que décrit ci-haut dans le présent rapport de gestion. De plus, tel que discuté dans la section « *Description des transactions de financement* », la Société a augmenté de 0,9 million de dollars la trésorerie affectée.

Les activités de financement ont généré des flux de trésorerie minimaux au T1-2018 (0,2 million de dollars au T1-2017). Les entrées de trésorerie au cours de ces périodes résultaient de l'exercice de bons de souscription et d'options d'achat d'actions.

Description des transactions de financement

Les transactions de financement significatives réalisées au cours des derniers exercices sont les suivantes :

i. Financement public par voie de prise ferme (22 novembre 2016)

Le 22 novembre 2016, la Société a clôturé ce financement public visant 24 183 350 unités pour un produit brut de 25,9 millions de dollars (1,07 \$ par unité) et 8 260 475 actions accréditives pour un produit brut de 10,6 millions de dollars (1,28 \$ par action accréditive); les frais d'émission d'actions totalisent 2,5 millions de dollars.

Chaque unité se compose d'une action ordinaire du capital-actions de la Société (une « action ordinaire ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire additionnelle (une « action visée par un bon de souscription ») de la Société pour une période de dix-huit mois à compter de la date de clôture de ce financement public à un prix de levée de 1,45 \$ par action visée par un bon de souscription. La date d'expiration des bons de souscription peut être devancée par la Société à tout moment après l'anniversaire des six mois de la clôture de ce financement public et avant la date d'expiration des bons de souscription, si le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société est supérieur à 1,75 \$ pendant une période de 20 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

ii. Placement privé (26 janvier 2017)

Le 26 janvier 2017, la Société a clôturé ce placement privé, en vertu duquel la Société a émis 10 093 083 unités pour un produit brut de 10,8 millions de dollars (1,07 \$ par unité); les frais d'émission d'actions s'élèvent à 0,3 million de dollars.

Chaque unité se compose d'une action ordinaire du capital-actions de la Société (une « action ordinaire ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire additionnelle (une « action visée par un bon de souscription ») de la Société pour une période de dix-huit mois à compter de la date de clôture de ce placement à un prix de levée de 1,45 \$ par action visée par un bon de souscription. La date d'expiration des bons de souscription peut être devancée par la Société à tout moment après l'anniversaire des six mois de la clôture de ce placement et avant la date d'expiration des bons de souscription, si le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société est supérieur à 1,75 \$ pendant une période de 20 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

iii. Financement public par voie de prise ferme (7 juin 2017)

Le 7 juin 2017, la Société a clôturé ce financement visant 22 287 000 unités à un prix de 1,29 \$ par unité, pour un produit brut de 28,8 millions de dollars pour Falco, les frais d'émission d'actions s'élèvent à 1,7 million de dollars.

Chaque unité confère au porteur le droit d'acquérir, sans contrepartie additionnelle, une action ordinaire du capital-actions de la Société (une « action ordinaire ») et un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire additionnelle (une « action visée par un bon de souscription ») pour une période de dix-huit mois à compter de la date de clôture de ce financement, à un prix de levée de 1,70 \$ par action visée par un bon de souscription.

iv. Facilité de crédit renouvelable (27 juin 2017)

Le 27 juin 2017, la Société a clôturé une facilité de crédit renouvelable de 5,0 millions de dollars (la « facilité de crédit ») avec la Banque Nationale du Canada (le « prêteur »), laquelle est garantie par une hypothèque en faveur du prêteur sur un compte de dépôt en garantie maintenu par la Société. La facilité de crédit sera utilisée afin de garantir les obligations de Falco envers Hydro-Québec en lien avec certains travaux électriques et d'ingénierie à être effectués dans le cadre du développement du projet Horne 5, et, selon le consentement d'une tierce partie, pour d'autres fins acceptées par le prêteur. La facilité de crédit fournira à Falco l'accès à des lettres de crédit de soutien et des lettres de garantie émises par le prêteur à Hydro-Québec au nom de Falco. La facilité de crédit est non engagée, ce qui signifie que le prêteur peut, à sa seule discrétion : (i) mettre fin au droit de la Société d'effectuer des demandes de lettres de crédit le jour même, et (ii) décliner une demande de la Société pour l'émission d'une lettre de crédit. Le 4 juillet 2017, la Société a fourni en garantie un montant de 0,9 million de dollars en échange d'une lettre de crédit de soutien en faveur d'Hydro-Québec, réduisant le montant disponible de la facilité de crédit d'un montant identique.

v. Prêt (30 mai 2016)

Le 30 mai 2016, Falco a clôturé un financement avec Osisko par lequel cette dernière a fourni un prêt de 10,0 millions de dollars (le « prêt »). Le prêt vient à échéance au bout d'une période de 18 mois et les intérêts sont payables sur le montant de capital à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement, exigible au moment du remboursement de capital. D'ici au 30 novembre 2017, Falco et Osisko doivent négocier de bonne foi les termes, les conditions et la structure d'une entente de flux d'argent ou d'or, laquelle doit consister en une transaction typique de ce genre dans l'industrie, où Osisko pourra fournir à Falco une portion du capital de développement requis pour construire le projet Horne 5. Dans ce cas, le montant de capital du prêt et des intérêts cumulés sera déduit du dépôt du flux. À la date d'échéance, si Falco et Osisko n'ont pas conclu une entente de flux, le montant de capital du prêt sera converti en une redevance de 1 % NSR sur le projet Horne 5 et les intérêts cumulés seront payés en espèces. Dans certaines circonstances de défaut, Osisko pourra, à son gré, demander le remboursement en espèces du montant de capital et des intérêts cumulés.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion
pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée pour les huit derniers trimestres est présentée ci-dessous :

(pour les trois mois terminés le)	30 septembre 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	43 453 260	53 395 140	35 874 950	32 294 424
Fonds de roulement	23 807 623	37 971 022	17 435 913	17 725 969
Total de l'actif	112 083 872	107 852 979	82 955 013	69 899 335
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	3 527 433	4 348 015	4 318 064	5 452 791
Total des produits	-	-	-	-
Perte nette pour la période	1 280 190	1 680 693	1 944 782	1 928 601
Perte nette par action de base et diluée ⁽ⁱⁱ⁾	0,01	0,01	0,01	0,02

(pour les trois mois terminés le)	30 septembre 2016	30 juin 2016	31 mars 2016	31 décembre 2015
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	4 301 153	9 389 505	1 123 066	3 924 470
Fonds de roulement	(6 744 263)	(1 982 028)	(358 299)	2 143 364
Total de l'actif	35 846 418	35 875 415	25 407 907	25 739 260
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	3 454 598	2 987 952	2 651 006	2 783 579
Total des produits	-	-	-	-
Perte nette pour la période	1 429 537	5 107 202	506 605	343 920
Perte nette par action de base et diluée ⁽ⁱⁱ⁾	0,01	0,05	-	-

(i) Inclut les paiements d'options sur les propriétés, sur la base des règlements.

(ii) La perte nette par action est basée sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période de présentation de l'information, lequel peut varier d'un trimestre à l'autre. Ainsi, la somme des montants de perte nette trimestrielle par action pourrait ne pas être équivalente à la perte nette par action pour l'année en cours.

L'augmentation systématique de la trésorerie, du fonds de roulement et du total de l'actif de la Société tout au long des périodes jusqu'au 30 juin 2017 reflète les transactions de financement décrites ci-dessus dans la section *Description des transactions de financement*. En particulier, la Société a réalisé :

1. Un financement public, incluant un financement par actions accréditives, pour un produit brut de 36,4 millions de dollars ;
2. Un placement privé pour un produit brut de 10,8 millions de dollars ; et
3. Un financement pour un produit brut de 28,8 millions de dollars.

La diminution de la trésorerie dans les autres périodes est principalement le résultat des investissements constants dans les actifs d'exploration et d'évaluation, les immobilisations corporelles et des dépenses d'exploitation. La perte nette pour les trois mois terminés le 30 juin 2016 affiche une hausse importante en raison de la comptabilisation initiale d'une charge d'impôts différés de 3,8 millions de dollars. Toutes les autres pertes trimestrielles sont restées constantes d'une période à l'autre.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Transactions entre parties liées

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les trois mois terminés les 30 septembre 2017 et 2016 :

	2017	2016
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel ⁽¹⁾	496 898	223 584
Rémunération fondée sur des actions	221 440	178 364
	<u>718 338</u>	<u>401 948</u>

⁽¹⁾ Inclut les honoraires de consultation.

Autres transactions entre parties liées

Durant le T1-2018, un montant de 0,7 million de dollars (0,4 million de dollars au T1-2017) a été facturé par Osisko pour des services professionnels et la location de bureaux. Un montant de 0,5 million de dollars est inclus dans les comptes créditeurs et frais courus au 30 septembre 2017 (0,3 million de dollars au 30 juin 2017).

Le 30 mai 2016, la Société a contracté un prêt auprès d'Osisko. Au 30 septembre 2017, les intérêts payables sur ce prêt s'élevaient à 1,0 million de dollars (0,8 million de dollars au 30 juin 2017) et la charge d'intérêt sur le prêt pour le T1-2018 et le T1-2017 était de 0,2 million de dollars.

Obligations contractuelles et engagements

Tel que défini ci-dessus à la section *Systèmes de hissage*, la Société a conclu une entente de hissage. La livraison et l'installation des treuils de service et auxiliaire est prévue en 2018. L'entente de hissage, maintenant estimée à environ 28,9 millions de dollars dont 5,0 millions de dollars étaient engagés et versés au 30 septembre 2017, peut être résiliée en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation.

À la suite de la clôture du financement public par voie de prise ferme en novembre 2016, Falco s'est engagée à dépenser un montant de 10,6 millions de dollars d'ici le 31 décembre 2017 en dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles. Au 30 septembre 2017, le solde restant à dépenser s'élevait à 4,3 millions de dollars.

Tel que défini ci-dessus à la section *Ententes sur les droits de surface*, la Société a exercé l'option d'acquisition d'une propriété. Le solde de 1,9 million de dollars devra être versé en deux paiements. Le premier versement de 1,0 million de dollars devra être versé d'ici le 1^{er} janvier 2018 et le dernier versement de 0,9 million de dollars devra être versé d'ici le 1^{er} janvier 2019.

Tel que défini ci-dessus à la section *Ententes sur les droits de surface*, le 12 septembre 2017, la Société a conclu la signature du protocole concernant l'acquisition du Pavillon. Les travaux ont débuté en octobre 2017 et les coûts de relocalisation et de construction sont estimés à 22,5 millions de dollars.

Les obligations contractuelles et les engagements seront financés à partir du fonds de roulement.

Arrangements hors bilan

En date du 10 novembre 2017, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

Données sur les actions en circulation

En date du 10 novembre 2017, la Société a 180 620 244 actions ordinaires émises et en circulation, 8 651 260 options d'achat d'actions en circulation et 28 631 717 bons de souscription en circulation.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion
pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Facteurs de risque

Un placement dans les actions ordinaires de la Société est assujéti à de nombreux risques et incertitudes. Un investisseur devrait porter une attention particulière aux risques décrits dans le rapport de gestion et dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 et aux autres renseignements déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières (www.sedar.com), avant d'investir dans des actions ordinaires de la Société. Si un ou plusieurs risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuire de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société et les investisseurs pourraient perdre une proportion importante de leur investissement.

Un placement dans les actions ordinaires de la Société est assujéti à de nombreux risques et incertitudes. Un investisseur devrait porter une attention particulière aux risques décrits ci-dessous et aux autres renseignements déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières (www.sedar.com), avant d'investir dans des actions ordinaires de la Société. Si un ou plusieurs risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuire de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société et les investisseurs pourraient perdre la totalité de leur investissement.

Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

Une description des risques financiers est présentée dans son rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 juin 2017, et autres documents déposés par la Société sur SEDAR (www.sedar.com).

Titres de Propriété

En vertu de l'entente entre Falco et une tierce partie, Falco détient des droits sur les minéraux situés sous le niveau des 200 mètres de la surface de la concession minière CM-156PTB où le gisement Horne 5 est situé. Falco détient certains droits de surface entourant le puits Quémont no 2 situé sur la concession minière CM-243. Selon les termes de l'entente, la propriété des concessions minières demeure celle de la tierce partie. Afin d'accéder au projet Horne 5, la Société doit obtenir une ou plusieurs autorisations de la tierce partie, celles-ci ne devant pas être refusées sans motif valable, mais qui sont assujétiées à des conditions que la tierce partie peut imposer à sa seule discrétion. Ces conditions peuvent inclure la prestation d'une garantie de performance ou d'une autre garantie à la tierce partie, et le dédommagement de la tierce partie par la Société. L'entente avec la tierce partie stipule, entre autres, que l'autorisation doit être assujétiée à des conditions raisonnables, incluant, entre autres, que les activités au projet Horne 5 seront subordonnées par l'usage actuel en surface, et assujétiées à un usage prioritaire, tel que déterminé à la seule discrétion de la tierce partie, devant les activités de la Société. Toute autorisation doit fournir, entre autres, l'accès et le droit d'utiliser l'infrastructure détenue par la tierce partie, incluant le puits Quémont no 2 et certaines infrastructures souterraines spécifiques des anciennes mines Quémont et Horne. De plus, Falco devra également acquérir certains droits de passage, ou d'autres droits de surface, dans le but de construire et d'installer les pipelines qui transporteront les résidus vers l'infrastructure de gestion des résidus située à environ 11 km de la ville de Rouyn-Noranda. Bien que la Société croit qu'elle sera en mesure d'obtenir les autorisations de la tierce partie dans les délais et qu'elle pourra faire l'acquisition des droits de passage requis et des autres droits de surface, il ne peut y avoir aucune garantie qu'une autorisation, qu'un droit de passage ou qu'un droit de surface seront octroyés, et que, s'ils le sont, qu'ils soient octroyés selon des termes acceptables pour la Société et dans des délais raisonnables. Bien que Falco croit qu'elle ait pris des mesures raisonnables afin d'assurer la propriété de ses actifs, il n'existe aucune garantie que la propriété de tout actif ne soit pas contestée ou remise en question.

Contrôles de divulgation de l'information à l'interne.

En novembre 2007, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont exempté les émetteurs inscrits au TSX-V, comme la Société, de la certification des contrôles et des procédures de divulgation de l'information ainsi que des contrôles internes de communication de l'information financière à compter du 31 décembre 2007 et par après. La Société est tenue de déposer les certificats de base. La Société ne fait aucune évaluation quant à l'établissement et au maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information au sens du Règlement 52-109.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Base d'établissement des états financiers

Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS (« International Accounting Standard ») 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers devraient être lus en parallèle avec les états financiers annuels, lesquels ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables et les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées par la Société dans les états financiers annuels. Le conseil a approuvé les états financiers le 10 novembre 2017. Les conventions comptables significatives de Falco ainsi que les normes comptables émises, mais pas encore en vigueur sont décrites en détail dans les notes aux états financiers annuels, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers annuels déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours des périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier.

Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers annuels et dans les états financiers, tous deux, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels concernant la Société ont été déposés et sont disponibles sur SEDAR, au www.sedar.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

À l'exception des énoncés de faits historiques dans les présentes, certains renseignements dans le rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs concernant les activités, les opérations, les plans, la performance financière et la situation financière de Falco.

Les informations prospectives contenues dans le rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter, les déclarations concernant: (i) l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales; (ii) l'échéancier des permis; (iii) la suffisance du fonds de roulement; (iv) les besoins en capitaux supplémentaires; (v) les échéanciers de développement, de construction et de production et leurs estimations; (vi) les résultats de notre étude de faisabilité, y compris des énoncés sur la production future estimée, les coûts d'exploitation et d'investissement futurs, le TRI, la VAN, la période de récupération, les délais de construction et les délais de production.

Il est souvent possible, mais pas toujours, de reconnaître les renseignements prospectifs par l'usage de mots comme « planifie », « s'attend », « peut », « devrait », « pourrait », « sera », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « anticipe », « croit » ou des variantes de ces mots et de ces expressions, y compris leur forme négative, selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats peuvent, pourraient ou devraient se produire, être pris ou se réaliser. Ces énoncés prospectifs sont faits en date du rapport de gestion.

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion

pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou inconnus, qui pourraient faire en sorte que les plans, les résultats, la performance ou les réalisations de Falco soient en réalité sensiblement différents des plans, des résultats, de la performance et des réalisations qui ont été exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, une différence importante entre les flux de trésorerie d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles, les ressources minérales, les liquidités disponibles, les coûts des transactions et les dépenses administratives qui sont réels par rapport à ceux anticipés; des risques reliés à des partenariats ou à d'autres activités conjointes; les résultats réels des travaux d'exploration en cours; des variations dans les ressources minérales, la production minérale, les teneurs ou les taux de récupération ainsi que des variations dans les efforts d'optimisation et les ventes; des délais dans l'obtention des approbations gouvernementales ou du financement ou des retards dans la réalisation des activités de développement ou de construction; les risques non assurés; l'évolution de la réglementation; l'obtention des autorisations, y compris de tierces parties, des permis, des licences et des titres miniers requis en temps opportun; la disponibilité de la main-d'œuvre et son intégration ainsi que la disponibilité du matériel et de l'équipement et leur mise en place; le rendement des installations, de l'équipement et des procédés par rapport aux spécifications et aux attentes; des impacts environnementaux imprévus sur les activités; les impacts des activités de Falco sur les activités de tierces parties; les prix courants; des risques liés à la production, à la construction et à la technologie; des risques liés aux activités et aux investissements nécessaires associés aux opérations, à l'élargissement des opérations ou aux opérations dans lesquelles Falco détient des intérêts; des fluctuations du prix de l'or, de l'argent ou de tout autre métal et du taux de change; une incertitude concernant la production future et les liquidités; une incapacité de réaliser entièrement de nouveaux projets de développement, des agrandissements planifiés ou d'autres projets dans les délais prévus; des changements défavorables des conditions du marché, des conditions politiques, des conditions économiques générales ou des changements défavorables des lois et des règlements de même nature; des changements dans les paramètres du projet; la possibilité de dépassement des coûts et dépenses d'un projet ou des coûts et dépenses non prévus; des accidents, des conflits de travail, des protestations de la collectivité et des parties intéressées et d'autres risques inhérents au secteur minier; un bris à l'usine, un bris d'équipement ou une défaillance des processus empêchant le fonctionnement normal planifié; un risque de vice caché d'un titre de propriété ou d'une autre opposition; des facteurs discutés dans la section « Facteurs de risques »; les risques décrits dans les documents publics de Falco déposés sur SEDAR, au www.sedar.com.

En outre, les énoncés sur les ressources minérales et les onces d'équivalent en or sont des énoncés prospectifs, car ils supposent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées. Même si Falco a cherché à reconnaître les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité différents de ceux anticipés, estimés ou souhaités. Rien ne garantit que ces énoncés prospectifs s'avéreront exacts puisque les plans et résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. En conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

(Signé) Luc Lessard

Luc Lessard

Président et chef de la direction

(Signé) Vincent Metcalfe

Vincent Metcalfe

Chef des finances

10 novembre 2017

RESSOURCES FALCO

Rapport de gestion
pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017

Informations sur la Société

Siège social

1100, av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Tél. : 514 905-3162
Courriel : info@falcores.com

Site web : www.falcores.com

Bureau de projet

161, avenue Murdoch
Rouyn-Noranda, Québec, Canada J9X 1E3

Administrateurs

Sean Roosen, président du conseil
Mario Caron, administrateur en chef
Bryan A. Coates
Paola Farnesi
Claude Ferron
Paul-Henri Girard
Luc Lessard
Chantal Sorel

Dirigeants

Luc Lessard, président et chef de la direction
Vincent Metcalfe, chef des finances
Hélène Cartier, vice-présidente, Environnement et
Développement durable
Anthony Glavac, vice-président et contrôleur corporatif
Christian Laroche, vice-président, Métallurgie
André Le Bel, vice-président, Affaires juridiques et
secrétaire corporatif
Claude Léveillée, vice-président, Relations
communautaires et Ressources humaines
François Vézina, vice-président, Services techniques
Steve Boucratie, secrétaire corporatif adjoint

Conseillers juridiques

Lavery, de Billy LLP

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Agent des transferts

Compagnie Trust TSX

Inscription en Bourse

Bourse de croissance TSX : FPC